

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-541

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Auconie, M. Demilly, Mme Firmin Le Bodo, M. Zumkeller, M. Naegelen,
M. Benoit et M. Christophe

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.